

**Année scolaire 1991-1992 - Conservatoire National de Région -
Initiation au chant choral - Droits d'inscription (additif à la délibération du
Conseil Municipal du 27 mai 1991)**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Conservatoire National de Région de Besançon propose d'accueillir les enfants à partir de l'âge de 5 ans et de leur proposer une initiation musicale par le chant choral.

La présence des élèves sera limitée à 45 minutes par semaine dans le cadre d'une pédagogie de groupe.

Il est proposé d'appliquer à cette activité les droits d'inscription suivants :

150 F/année scolaire pour les enfants résidant à Besançon

250 F/année scolaire pour les enfants résidant à l'extérieur.

Sur avis favorable de la 10^{ème} Commission, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces tarifs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.